I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA FORMATION DU SYSTEME DE GESTION DE MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GMAO) AU PROFIT DE LA SOCIETE BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

AMI : 247/21/SBEE/DG/DPAL/PRMP/CM/CCRP/SP du..14.12.2021

Intitulé sommaire des Prestations

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal la Nation n° 7666 du 29/01/2021 et sur le portail web des marchés publics le 28 janvier 2021.

2. La Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) a prévu, dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021 des fonds sur budget autonome, afin de financer des prestations intellectuelles et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de recrutement d'un cabinet pour la formation du système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) au profit de la Société Béninoise d'Energie Electrique.

3. Les prestations comprennent :

BON A LANCER

- **Mission Général : Système de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)**

Un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) nécessite avant son acquisition et son implantation une réflexion sur son contenu, son utilisation, sa gestion, son exploitation et son intégration dans un système global d'entreprise. Il faudra d'abord définir le niveau de détails nécessaire et suffisant pour permettre son utilisation dans l'optimisation des interventions de maintenance selon l'importance relative à chaque système dans la chaine de livraison du produit au client. Le logiciel en lui-même peut faire beaucoup mais l'utilisateur doit d'abord définir ses besoins et ensuite intégrer dans l'outil GMAO les éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

- **Mission spécifique : Mise en place de la codification électrique.**

Mise en place d'un système de codification de l'ensemble des articles présents sur le réseau de distribution HT et BT de la SBEE. Ce système de codification est la base de référence dans l'utilisation du GMAO. Cela permet des regroupements par composantes, par systèmes en vue d'établir des statiques de fiabilité ou de défaillance, permettant ainsi des analyses appropriées sur la durée de vie des équipements.

Un code xx xx xx xx xx = un article

En définitif, le système permettra et assurera une harmonisation des commandes par Direction Régionale et le suivi des stocks de la SBEE.

- **Plan de maintenance**

Le consultant se déplacera dans l'ensemble des Directions Régionales en soutient pour la mise en place des procédures de maintenance, alliant la maintenance elle-même (types d'interventions, durées, portées), l'utilisation du système pour définir et obtenir les pièces de rechange et le matériel nécessaire à la maintenance, inscription dans le système comptable (ouverture de réquisition de travail indiquant où seront chargé et compilé l'ensemble des coûts), de toutes pièces de dépenses liées aux travaux, etc. et assurera afin que le personnel de région maitrise les nouvelles procédures.

- *Mise en place du logiciel de suivi de maintenance*
  Le consultant assurera la mise en place du logiciel, du suivi des interventions de maintenance, et de la planification des interventions, et la formation du personnel.

- *Mise en test du logiciel sur l'ensemble des régions.*
  Le consultant s'assurera que l'ensemble des données sont bien transmises et récupérables pour analyses et données statistiques.

BON A LANCER

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet).

   Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)** .

7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

8. La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère	Sous critères d'évaluation
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations	[15]	- Activité inscrite au registre de commerce : 15 points ; - Activité similaire rapprochée au domaine de la présente prestation inscrite au registre de commerce : 10 points ; - Autre activité non similaire : 00 point
2. Nombre d'années d'expériences du cabinet	[20]	5 ans d'expériences soit quatre (04) points par année d'expérience pour un maximum de 20 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	[50]	Cinq (05) expériences prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution (ABFE) à raison de dix (10) points par expérience ;
4. Organisation technique et managériale du cabinet	[15]	Organisation technique et managériale du cabinet : Présence, compréhension, pertinence et cohérence de l'Organisation technique et managériale du cabinet : - Meilleure Organisation : 15 points - Moyenne Organisation : 10 points - Mauvaise ou absence d'Organisation : 00 point
	[100]	

BON A LANCER

9. **La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement la version électronique (PDF) du Dossier de manifestations d'intérêt en envoyant une demande aux adresses ci-après : spprmpsbee@gmail.com ou secretariat_prmp@sbee.bj. Ladite demande doit préciser les informations ci-après : nom de la société, nom & prénom du représentant, numéro de téléphone et le mail de la structure. Toutefois, les candidats peuvent avoir la copie papier du Dossier d'Appel à Concurrence aux adresses ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 204 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au

préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures (Heure locale : GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêt devront être déposées soit en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB aux adresses ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 204 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 29/12/ 2021 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1) ou par voie électronique aux adresses ci-après : spprmpsbee@gmail.com ou secretariat_prmp@sbee.bj. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents et d'un observateur indépendant à la salle 116 située au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 29/12/ 2021 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

BON A LANCER

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation

des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

La Personne Responsable des Marchés Publics

LA PRMP

Gérard TROUSSICOT

DON A LANCER